



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 202405D034

Département de l'Ain  
Arrondissement Bourg  
en Bresse

**VILLARS LES  
DOMBES**

Date de la séance :  
**29 Mai 2024**

Nombre de  
conseillers

En exercice : 27  
Présents : 21  
Absents : 6  
Votants : 27

Date de la  
convocation :  
**23 Mai 2024**

Domaine  
Finances  
Pour : 26  
Contre :  
Abstention : 1

L'an Deux Mil vingt-quatre le 29 Mai, le Conseil Municipal de Villars les Dombes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Pierre LARRIEU, Maire.

Monsieur Michel MACON a été élu secrétaire de séance.

**PRÉSENTS :** P. LARRIEU - F. MARÉCHAL- I. DUBOIS - M. BIELOKOPYTOFF - A. MARTIN - M. MACON – E. JACQUAND – C. VALET- J. BERTHET - A. DUPERRIER – D. FROMENTIN - L. VIOLA - F. JANET –J.SAINT PIERRE - I. VAURES -S. CLOUPET - C. SEMINARA - S. GUEDON - F.CANARD – S. BAUDIN- P. NOBLET

**ABSENTS :**  
M. D.VENET a donné pouvoir à I. VAURES  
M.A ROUX a donné pouvoir à F. JANET  
V. PEYROL a donné pouvoir à C. SEMINARA  
S. ROGNARD a donné pouvoir à S. GUEDON  
D. SEBAL a donné pouvoir à P. LARRIEU  
J.LIENHARDT a donné pouvoir à P. NOBLET

## **OBJET : EXTENSION ECOLE ELEMENTAIRE– DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS TRANSITION ECOLOGIQUE**

La Communauté de Communes de la Dombes a mis en place un Fonds de concours Transition écologique pour aider ses communes dans leurs démarches en faveur de la transition écologique. Dans le cadre du projet d'extension de l'école élémentaire, les choix réalisés pour certains lots répondent aux thématiques du PCAET et sont susceptibles à ce titre de bénéficier de ce fonds de concours.

Ainsi, les lots charpente, menuiseries intérieures et extérieures ainsi que l'isolation répondent à la norme RE2020 . Pour le chauffage, il a été fait le choix d' une PAC Air/Air contribuant ainsi à une certaine sobriété énergétique . Enfin la dés-imperméabilisation d'une partie de la cour de récréation, et la plantation d'arbres et arbustes associés à l'enfouissement d'une cuve de récupération des eaux pluviales pour l'arrosage des espaces verts, contribuent directement à l'atténuation des effets du changement climatiques et à la préservation de la ressource en eau.

Les éléments susceptibles d'être éligibles sont les suivants :

N°	Nature	Montant HT
Lot 1	Terrassement VRD Aménagement extérieurs	30 000,00
Lot3	Charpente	220 000,00
Lot5	Menuiserie extérieur	75 000,00
Lot 7	Isolation	42 000,00
Lot 8	Menuiserie Intérieure	40 000,00
Lot11:	Chauffage	68 800,00
	<b>Total</b>	<b>475 800,00</b>

Le taux d'aide maximum pouvant être octroyé étant de 15% du reste à charge communal pour les constructions neuves, le plan de financement prévisionnel, compte tenu des autres sollicitations financières serait le suivant :

<b>Montant travaux subventionnable HT</b>	<b>1 273 572</b>	
	Taux Dispositif	
DETR		400 000,00
CD01		150 000,00
AUTOFINANCEMENT Commune	56,81%	723 572,00
Base éligible Fonds de concours		270 322,81
CCD Fonds de Concours	15% de l'Autofinancement	40 548,00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (I. Dubois ne prend pas part au vote)

- **Approuve** le projet et le plan de financement prévisionnel ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté de communes de la Dombes, à ajuster les montants et le plan de financement si nécessaire, et à signer tout document afférent à ce dossier ;
- **S'engage** à financer le solde par son autofinancement si le fonds de concours et les subventions obtenus étaient moindres qu'espérés.

Le 30 Mai 2024,  
Le Maire,  
Pierre LARRIEU